Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Remboursement prêt bancaire consenti pour rachat eurl

Par vivaldi

Bonjour,

Je suis à la recherche de conseils sur la façon de
procéder pour présenter une requête auprès du service contentieux d'une banque (caisse d'épargne).

Après avoir racheté une société dédiée à la prestation de services en 2009 (trop rapidement, trop cher, car la concurrence a été sous-évaluée..), l'activité a pu durer 3 années.
J'ai ensuite demandé la liquidation judiciaire de l'EURL en juin 2012, ne pouvant en vivre.
La dette résultant de l'emprunt initial auprès de la banque s'élevait à 20.000euros.
Ne pouvant m'acquitter immédiatement de la somme, un protocole d'accord transactionnel a été signé avec le service contentieux de la banque (un avocat a géré la procédure).

Le remboursement est de 200 euros/mois, par prélèvement bancaire. IL reste encore presque 6 ans.
C'est donc à titre personnel que je rembourse les mensualités.

Voici donc l'exposé de mon problème: après cette liquidation, j'ai retrouvé un travail salarié (rémunération au smic, mais j'ai pu honorer ma dette).

Depuis la fin du contrat, il y a un an, je n'ai pas retrouvé d'emploi, à + de 50 ans, hormis qq heures de contrats divers et très ponctuels.
Je suis inscrite à Pôle emploi depuis 12 mois, mon revenu mensuel a baissé depuis la période d'activité salariée. Je vis seule et n'ai pas d'appui extérieur.

Je souhaite contacter le service contentieux de la banque afin de solliciter un étalement de la dette sur une période un peu plus longue (il serait sans doute illusoire de suggérer un allègement...? je suis ouverte à toute suggestion à ce sujet..).

Les conseils de contributeurs au forum me seraient très utiles, si je pouvais avoir des infos sur la façon de procéder pour défendre mon dossier.

SI possible, je souhaiterais ne pas faire appel à un avocat dans un 1er temps, sauf nécessité.

D'avance, merci.
Cordialement

[Modifier mon message][Supprimer]